

Initiatives ministérielles

Il ne traite pas d'importation, mais uniquement d'exportation, alors que l'ancienne loi mentionnait l'exportation et l'importation de substances toxiques ou de déchets dangereux.

On peut noter avec intérêt que, dans d'autres nouveaux articles du projet de loi, on mentionne l'exportation et l'importation de déchets dangereux prévues à l'article 43, mais que dans le paragraphe 37(2), on ne parle que de l'exportation de déchets toxiques, et non de leur importation.

Une fois de plus, je voudrais attirer, sur cela, l'attention du secrétaire parlementaire, qui j'en suis persuadé voudra lire tout le projet de loi ce soir et du leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique qui l'a tout lu, et lui demander d'y penser et de voir si un changement ne devrait pas être apporté.

Madame la Présidente, je me dois d'être très franc. Je n'ai pas étudié ce projet de loi dans tous ses détails. Ce sont certaines des choses que j'ai trouvées particulièrement flagrantes et que je voulais porter à votre attention. Je suis sûr que vous n'en attendiez pas moins.

Au titre de la Loi sur l'immigration, il y a aussi un changement sur lequel je voudrais attirer l'attention. La partie visée est le paragraphe 46.01: la revendication de statut n'est pas recevable par la section du statut si le demandeur se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes: [. . .] il est l'objet d'une enquête tenue en vertu de l'alinéa 23(4)a) et il est arrivé au Canada d'un pays autre que celui dont il a la nationalité.

C'est modifié. On dit maintenant: «. . .l'autorisation légale d'y entrer ou le droit à une décision au fond. . .»

Pour ceux qui ne se préoccupent pas des aspects techniques de certaines lois, cela ne signifie peut-être pas grand-chose, mais pour ceux qui sont chargés de l'application de la loi, je dis que c'est un changement d'une certaine importance qui, à mon avis, devrait faire l'objet d'un examen.

Il y a beaucoup d'autres choses que j'ai vues et qui, peut-être, pourraient être mieux rédigées, mais je ne vais pas ennuyer la Chambre en lui exposant toutes mes interprétations de ces modifications techniques et de la façon dont elles devraient être formulées.

Si on me le demandait amicalement, je pourrais peut-être être persuadé de donner mon consentement à son adoption en principe.

Mais avant, il y a une dernière chose que je voudrais mentionner. Dans les provinces maritimes, d'où je viens, on utilise le mot «sneaky» (sournois) qui n'est peut-être pas aussi utilisé en Ontario ou au Québec. Je ne dis pas que le gouvernement est sournois. Ce sont des modifications techniques et je ne pense pas que le premier ministre, lors de ses voyages à Paris, Londres, Bruxelles et ailleurs, a lu ce projet de loi. Il y a un petit article qui vise la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs, l'article 92.

En feuilletant ce projet de loi, je me suis dit qu'il y avait eu des élections en 1988, il y a presque trois ans, et qu'il me semblait que certains avaient promis pendant la campagne électorale qu'il y aurait une politique d'adaptation pour les travailleurs canadiens, indépendamment de leur lieu de résidence. Cela n'a pas été promis par une ou deux personnes, mais par tous les ministres actuellement dans le Cabinet, en fait par tous ceux qui appuyaient l'Accord de libre-échange approuvé par le gouvernement. Que dit cet amendement? Prévoit-il la constitution d'un nouveau fonds? Non. Il dit:

92. Le paragraphe 29(2) de la *Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

(2) Les paragraphes 94(13) à (21) de la *Loi sur l'assurance-chômage* s'appliquent, compte tenu des adaptations de circonstance, à l'application de la présente loi.

• (1450)

Une voix: C'est sournois.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je ne veux pas utiliser ce mot, mais je dois vous dire qu'il y a en dehors de cette Chambre des gens qui le font, qui disent qu'encore une fois le gouvernement agit sournoisement.

Ce n'est pas pour les députés qui se trouvent aujourd'hui à la Chambre, ni pour ceux—peu nombreux, j'en suis sûr—, qui nous regardent à la télévision, mais il faut rappeler qu'il y a moins de quatre ans, le gouvernement d'en face avait promis de mettre en place des programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre à l'intention des Canadiens. Rien que dans la province de l'Ontario, ce pays a vu des milliers de personnes perdre leur emploi à la suite des politiques commerciales du gouvernement, notamment de l'Accord de libre-échange.